**Formation**

**Équipe de soutien à la grève**

**Document d’information à l’intention**

**de nos déléguées SPSMC-FIQ**

|  |
| --- |
| Une image contenant Police, Graphique, graphisme, texte  Description générée automatiquement |

**L**

# Préambule

Après plus d’un an de négociation, les offres du gouvernement sont inacceptables et la grève semble inévitable pour faire débloquer la négociation.

La grève est le moyen de pression ultime et toutes les professionnelles en soins doivent y participer activement afin d’augmenter véritablement la pression sur le gouvernement.

Ensemble, il faut convaincre ce gouvernement du bien-fondé des demandes des professionnelles en soins pour améliorer leurs conditions de travail.

Vous faites partie d’une grande équipe; **votre rôle est tout aussi important** que quiconque y participe, car vous êtes à la base d’une pyramide qui supporte la structure ! (Voir l’organigramme en annexe)

Merci de votre implication !

Votre équipe syndicale SPSMC-FIQ

**L’objectif de la grève est de réduire la prestation de travail**. *L’Employeur doit avoir réorganisé le travail afin de tenir compte du temps de grève de chacune.*

*Durant une journée de grève, il est normal de ne pas faire toutes les tâches d’une journée habituelle de travail. Bref, on ne peut faire 100% de nos tâches !!!*

Votre rôle lorsque vous êtres responsable d’un site de piquetage :

# Votre rôle comme déléguée affectée à l’équipe de soutien

Soutenir votre équipe syndicale lors des journées de grève. Plus précisément :

* Être une personne-ressource pour les professionnelles en soins sur la ligne de piquetage; vous représentez votre Syndicat ainsi que de la FIQ.
* Assurer la communication entre les professionnelles en soins et votre Syndicat.
* Transmettre toute information pertinente à sa Responsable de l’Équipe de déploiement.
* Exécuter tout mandat provenant de l’Équipe de déploiement.

# Vos responsabilités

## S’assurer que les horaires de grève soient affichés à votre centre d’activités

C’est le Syndicat qui produira les horaires de grève pour chacun des centres d’activités et pour chaque quart de travail. L’Employeur en aura également reçu une copie. Les horaires de grève respectent les services essentiels établis par la Loi (voir un exemple en annexe).

* Chaque professionnelle en soins\* aura une plage horaire où elle devra exercer son temps de grève par exemple : de 9 h 45 à 10 h 30 (45 minutes). \*Exceptions pour les centres d’activités de l’urgence, soins intensifs et hémodynamie.
* Chaque professionnelle en soins devra prévoir le temps de déplacement nécessaire pour se rendre sur la ligne de piquetage et ainsi être de retour sur son département à l’heure indiquée, et ce, afin de permettre aux autres collègues d’exercer à leur tour leur temps de grève.
* Pour toute question ou problématique en lien avec les horaires de grève, il faut s’adresser sans délai à sa Responsable de l’Équipe de déploiement.

## Assurer une présence continue sur la ligne de piquetage

La ligne de piquetage sera le lieu de rassemblement de toutes les professionnelles en soins qui exerceront leur temps de grève. La ligne de piquetage doit être bien organisée, sécuritaire et attrayante. Elle doit également permettre en tout temps le libre accès à toute personne devant se rendre l’établissement.

* Collaborer à la mise en place de la ligne de piquetage en apportant le matériel requis et s’assurer que la nourriture, les breuvages et tout objet promotionnel, le cas échéant, sont disponibles en quantité suffisante.
* Accueillir les professionnelles en soins sur la ligne de piquetage et être visible en tout temps.
* Distribuer le matériel de grève aux professionnelles en soins et le récupérer (pancartes, affiches, clochettes, trompettes, etc.)
* Pour toute question ou problématique en lien avec l’organisation de la ligne de piquetage, il faut s’adresser sans délai à sa Responsable de l’Équipe de déploiement.

## Prendre les présences sur la ligne de piquetage

Sur la ligne de piquetage, il y aura une table d’inscriptions où les horaires de grève de chaque centre d’activités et installations reliés à la ligne de piquetage seront disponibles pour signature. Chaque professionnelle en soins qui viendra exercer son temps de grève devra confirmer sa présence et signer l'horaire.

* Informer les professionnelles en soins de l’importance de signer sa présence, notamment pour la répartition équitable des pertes financières après la grève et également pour vérifier l’état de participation.
* Prendre note qu’il est possible que d’autres professionnelles en soins se joignent à la ligne de piquetage lors de leur temps de repas et/ou de pause ou encore lors de leur journée de congé. Dans ce cas, il n’est pas nécessaire de prendre leur présence.
* Tenir informée sa Responsable de l’Équipe de déploiement du bon déroulement de la grève selon les horaires établis et aviser sans délai si la ligne de piquetage est compromise c’est-à-dire, si les professionnelles en soins d’un centre d’activités ne se présentent pas sur la ligne de piquetage à l’heure attendue.

## Motiver toutes les professionnelles en soins à prendre part au mouvement de grève

La grève étant le moyen de pression ultime, c’est maintenant qu’il faut être solidaires et tenir tête au Gouvernement.Notre rapport de force à la table de négociation aura un réel impact si les 80 000 membres représentées par la FIQ participent activement à la grève.

* Sensibiliser les professionnelles en soins de l’importance que chacune exerce son temps de grève selon l’horaire établi.
* Inciter les professionnelles en soins à participer aux assemblées générales de votre Syndicat. C’est lors de celles-ci que différents rapports d’étape de la négociation seront présentés et certaines décisions importantes pourraient être prises par les membres.

## Soumettre les problématiques aux personnes-ressources

Il faudra une certaine période d’adaptation pour que le mouvement de grève fonctionne de façon efficace. C’est normal. Cependant, il sera essentiel d’adresser toutes situations particulières aux personnes-ressources, et ce, afin de les gérer rapidement.

* Transmettre sans délai toute question ou problématique ou difficulté rencontrée à sa Responsable de l’Équipe de déploiement.

|  |  |
| --- | --- |
| **Coordonnées des personnes de référence** : | |
|  |  |
| Quart de soir :CISSS+jour Longueuil | 450.982.1193 |
| Quart de nuit :CISSS+jour HHR | 450.982.1194 |

# Matériel à avoir en votre possession sur les sites de piquetage

* Chapiteau, table;
* Horaires de grève;
* Liste des membres qui vont faire du piquetage (il est possible qu’à votre site il y ait des membres provenant d’un autre établissement);
* Documents d’information/tracts à distribuer, s’il y a lieu;
* Accessoires de mobilisation (pancartes, drapeaux);
* Boîte à lunch (livraison avant 11h pour le dîner du quart de jour et livraison avant 16h pour le quart de soir et de nuit). Veuillez entreposer les boîtes pour le quart de nuit dans le frigo de la salle d’employée et de bien les identifier.
* Crayons, etc.

\*\*\*Vous devez apporter vos chaises camping si besoin\*\*\*

Si vous êtes dans l’obligation de vous absenter comme déléguée avant ou au cours de la période qui vous est attribuée, vous devez communiquer dès que possible avec votre Responsable de l’Équipe de déploiement.

|  |
| --- |
| **Avant le début du quart de grève** |
| Prendre connaissance des horaires de grève. |
| S’informer des besoins en matériel et en ravitaillement sur la ligne de piquetage. |
| **Pendant le quart de grève** |
| Arriver à l’heure prévue pour prendre la relève d’une autre déléguée et prendre le rapport. |
| Faire signer les professionnelles en soins lors de leur piquetage. |
| Assurer une présence continue sur la ligne de piquetage. |
| **Après le quart de grève** |
| Acheminer toute information pertinente à une représentante syndicale. |

Votre rôle lors de vos journées de travail :

# Votre rôle et vos responsabilités comme déléguée de votre centre d’activités

Soutenir votre équipe syndicale lors des journées de grève. Plus précisément :

* Être une personne-ressource pour les professionnelles en soins dans le centre d’activités.
* Assurer la communication entre les professionnelles en soins et votre Responsable à l’Équipe de déploiement.
* Encourager les professionnelles en soins de votre centre d’activités à respecter l’horaire de grève.
* Informer rapidement de tout problème en lien avec l’exercice de la grève sur votre centre d’activités.
* Communiquer avec votre Responsable à l’Équipe de déploiement si les professionnelles en soins de votre département semblent démotivées ou si le mouvement de grèvesemble s’essouffler.
* Inciter les professionnelles en soins à participer aux assemblées générales de votre Syndicat. C’est lors de celles-ci que différents rapports d’étape de la négociation seront présentés et certaines décisions importantes pourraient être prises par les membres.